être exercé dans les délais prévus à l'article

ne juridiction ouvert aux concurrents évincés, rcé dans les deux mois suivant la date à la- du contrat est rendue publique.

cation le : 12/10/18

cet avis intégral, accéder au DCE, poser acheteur, déposer un pli, allez sur : *ches-publics.info*

- ES156243 -

PEL PUBLIC À LA CONCURRENCE

resse officiels de l'organisme Commune de Janneyrias - 30 émieu - 38280 JANNEYRIAS - 2 02 43 - fax : 04 78 32 44 43

abilite@janneyrias.fr

marché : Nettoyage et entre- ux communaux

on : ensemble des bâtiments communaux \S

ixte

reconductible 3 fois dans les conditions dé-

n est lancée sous forme de marché à prix

et forfaitaire pour les prestations récurrentes

n de bons de commande pour les prestations ceptionnelles de nettoyage (max : 6000 €HT/

les prestations et leurs spécificités techniques ns le CCTP.

isées en lots :** Non

hé ou délai d'exécution : 12 mois à compter du marché

nelle de début des prestations : 2 janvier

entielles de financement et de paiement aux textes qui les règlementent : rémunéra- ditions fixées par les règles de comptabilité ées sur ressources propres.

e que devra revêtir le groupement d'opéra- es attributaire du marché : solidaire.

nt être utilisée dans l'offre ou la candida-

re utilisée : Euro

participation : visite sur les lieux obligatoire. n mairie le Mercredi 7 novembre 2018 à 8h30

nements demandés : ique

didature (DC1 ou équivalent) comportant l'en- ations permettant d'identifier le candidat ou embres du groupement en cas de réponse en

ur l'honneur attestant qu'il ne fait pas l'objet tions de soumissionner telles que définies aux de l'ordonnance du 23 juillet 2015 et qu'il est d des articles L 1512-1 à L 1512-11 du Code nant l'emploi des travailleurs handicapés. n redressement judiciaire devra produire copie nts prononcés à cet effet d'assurance responsabilité civile profession- validité justifiant le paiement des primes pour rs.

nies ci-dessous permettant l'évaluation de leur cité professionnelles, techniques et financières

fessionnelles : férences de prestations similaires à celles de la ation, en cours d'exécution ou exécutées, au ières années, en précisant la nature de la pres- tité, le montant, les dates de réalisation et le ublic)

- Certificats de qualification ou équivalent
- Niveau minimal exigé : Qualification QUALIPROPRE 10101 ou références équivalentes

Capacités techniques :
- Liste des moyens humains et matériels du candidat

Capacités financières :

- Chiffres d'affaires du candidat et propre à l'activité objet de la consultation sur les 3 dernières années

Commentaires sur les justifications : le cas échéant, l'appréciation des capacités professionnelles, techniques et financières d'un groupement est globale.

La transmission, et la vérification des documents de candidature, peut être effectuée par le dispositif Marché Public simplifié sur présentation du numéro de SIRET : NON

Critères d'attribution : offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés avec leur pondération :
- Prix (40 %)
- Valeur technique (50 %)

- Performance environnementale (10 %)

Type de procédure : Procédure adaptée

Date limite de réception des offres : vendredi 23 novembre 2018 à 18 heures

Délai minimum de validité des offres : 90 jours à compter de la date limite de réception des offres.

Le maitre d'ouvrage se réserve le droit de négocier avec le ou les meilleurs candidats.

Pour l'analyse de la valeur technique, il est prévu l'application de sous-critères (définis au RC)

Conditions d'obtention du DCE : téléchargeable sur : ***www.sudest-marchespublics.com***

Conditions de remise des offres : par voie dématérialisée selon les modalités définies au RC

Démarrage de la prestation prévue au 2 janvier 2019

Recours : la présente consultation peut faire l'objet d'un référé précontractuel devant le tribunal compétent jusqu'à la signature du marché, d'un référé contractuel postérieurement à la signature du marché ou d'un recours sur le fonds.

Date d'envoi du présent avis à la publication : 17 octobre 2018

AVIS D'ATTRIBUTION

FOURNITURES / SERVICES

- ES156110 -

saint-martin d'URIAGE

AVIS D'ATTRIBUTION

COMMUNE ST MARTIN D'URIAGE - M. le Maire - 2 place de la Mairie - 38410 St Martin d'Uriage - Tél : 04 76 59 77 10 - Fax : 04 76 89 57 56

mèl :
finances.marches-publics@mairie-saintmartinduriage.fr
web : ***http://www.saint-martin-uriage.com***

Objet : MARCHES A BONS DE COMMANDE - MISE A DISPOSITION DE MATÉRIEL DE RENFORT NÉCESSAIRE A L'EXÉCUTION DE LA VIABILITÉ HIVERNALE AVEC CHAUFFEUR

Référence acheteur : SPA2018006

Nature du marché : Services

Procédure adaptée

Classification CPV :
Principale : 90620000 - Services de déneigement

Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération
55 % Valeur technique
45 % prix des prestations

Attribution du marché
LOT N° 1 - LOT N°1 : CAMION 4X4
Nombre d'offres reçues : 1
Date d'attribution : 25/09/18
Marché n° : 2018013
MONTEL ESPACES VERTS, 7 RUE DE LA CHANTOURNE, 38420 DOMENE
Montant indéfini

LOT N° 2 - LOT N°2 : TRACTEUR AGRICOLE - SECTEUR HAUT DE LA COMMUNE
Nombre d'offres reçues : 1
Date d'attribution : 25/09/18
Marché n° : 2018014
BONNET GAMARD VICTOR, 103 CHEMIN DE LA GRIVOLEE, 38410 ST MARTIN URIAGE
Montant indéfini

LOT N° 3 - LOT N°3 : TRACTEUR AGRICOLE - SECTEUR BAS DE LA COMMUNE
Nombre d'offres reçues : 1
Date d'attribution : 25/09/18
Marché n° : 2018015
MONTEL ESPACES VERTS, 7 RUE DE LA CHANTOURNE, 38420 DOMENE
Montant indéfini

Envoi le 15/10/18 à la publication

Pour retrouver cet avis intégral, allez sur : ***http://www.saint-martin-uriage.com***

AVIS ADMINISTRATIFS

- ES155986 -

VILLE DE Voreppe

COMMUNE DE VOREPPE

PRISE EN CONSIDERATION DU PROJET D'AMENAGEMENT DU SECTEUR ABORDS HÔTEL DE VILLE (Article L.424-1-3° du code de l'Urbanisme)

Le Maire de VOREPPE porte à la connaissance du public que le conseil Municipal dans sa séance du 27 Septembre 2018 a pris en considération le projet d'aménagement du secteur "Abords hôtel de ville".

La commune pourra exercer un sursis à statuer sur toute demande d'autorisation concernant des travaux, constructions ou installations susceptibles de compromettre ou de rendre plus onéreuse la réalisation du projet d'aménagement d'ensemble de ce secteur.

La délibération correspondante et le plan annexé seront annexés au Plan Local d'Urbanisme par un arrêté de mise à jour et sont tenus à la disposition du public :
• à l'hôtel de ville de Voreppe aux jours et heures d'ouverture habituels
• à la préfecture de l'Isère

Un exemplaire de cet arrêté est affiché pendant un mois à l'Hôtel de ville.

- ES153945 -

COMMUNE DE VILLETTE D'ANTHON

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE ENQUÊTE PUBLIQUE PORTANT SUR LA MODIFICATION N°3 DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE DE VILLETTE D'ANTHON DONT LE ZONAGE D'ASSAINISSEMENT

Par arrêté n° 2018-09-126 daté du 14 septembre 2018, le Maire de Villette d'Anthon a décidé de procéder à une enquête publique **du 15 octobre 2018 au 13 novembre 2018 inclus** sur le projet de Modification n°3 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Villette d'Anthon dont le zonage d'assainissement.

Les principaux objectifs du projet de modification n°3 de Plan Local d'Urbanisme soumis à enquête sont :
-permettre une urbanisation mieux structurée au sein d'une enveloppe urbaine non extensible : nouvelles Orientations d'Aménagement et de Programmation, évolution du règlement écrit
-adaptation des évolutions réglementaires aux contextes locaux : évolution du règlement écrit et du plan de zonage
-études ayant vocation à être intégrées au PLU : évolution du règlement écrit et du plan de zonage et insertion des annexes

liées à ces évolutions
-évolutions destinées à faciliter l'application du PLU : évolution du règlement écrit et du plan de zonage et insertion des annexes liées à ces évolutions
-modifications spécifiques : évolution du règlement écrit et du plan de zonage.

Monsieur Hervé GIRARD a été désigné commissaire enquêteur par Monsieur le Président du tribunal administratif de GRENOBLE.

Le dossier de modification n°3 du Plan Local d'Urbanisme et les pièces qui l'accompagnent, ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles coté et paraphé par le commissaire enquêteur seront déposés à la Mairie de Villette d'Anthon pendant 30 jours consécutifs aux jours et heures habituels d'ouverture de la Mairie du lundi au vendredi de 8 heures 30 à 11 heures 30 et de 14 heures à 17 heures, ainsi que le samedi de 9 heures à 12 heures.

Pendant la durée de l'enquête, le public pourra prendre connaissance du dossier ; celui-ci sera mis en ligne pendant toute la durée de l'enquête à l'adresse suivante
www.mairie-villettedanthon.fr
Un accès gratuit au dossier est garanti sur un poste informatique situé à la mairie de Villette d'Anthon, 14 rue des tilleuls 38280 Villette d'Anthon aux jours et heures habituels d'ouverture, à savoir du lundi au vendredi de 8 heures 30 à 11 heures 30 et de 14 heures à 17 heures ainsi que le samedi de 9 heures à 12 heures.

Le public pourra consigner ses observations, propositions et contre-propositions sur le registre d'enquête tenu à sa disposition à l'adresse suivante : Mairie de Villette d'Anthon 14 rue des tilleuls 38280 Villette d'Anthon.

Les observations, propositions et contre-propositions peuvent également être adressées par correspondance au commissaire-enquêteur au siège de l'enquête à l'adresse suivante : Mairie de Villette d'Anthon, 14 rue des tilleuls 38280 Villette d'Anthon et par voie électronique à l'adresse de messagerie suivante :
enquete-publique@mairie-villettedanthon.fr

Elles seront tenues à la disposition du public au siège de l'enquête dans les meilleurs délais.

Toutes les observations, propositions et contre-propositions écrites seront tenues à la disposition du public au siège de l'enquête dans les meilleurs délais ainsi que sur le site internet mentionné ci-dessus.

Pendant la durée de l'enquête, le Commissaire Enquêteur se tiendra à la disposition du public en Mairie de Villette d'Anthon, 14 rue des tilleuls, 38280 Villette d'Anthon pour recevoir ses observations écrites et orales :
- Le mardi 16 octobre 2018 de 15h00 à 17h30
- Le samedi 27 octobre 2018 de 9h00 à 12h00
- Le mardi 06 novembre 2018 de 15h00 à 17h30
- Le mardi 13 novembre 2018 de 15h00 à 18h30

À l'expiration du délai d'enquête, après mise à disposition du registre, le commissaire enquêteur procédera à la clôture de l'enquête.

Dés réception du registre et des documents annexés, le commissaire enquêteur rencontrera sous huit jours le Maire de la commune et lui communiquera ses observations consignées dans un procès verbal de synthèse. Dans un délai de quinze jours, ce dernier produira ses observations éventuelles.

Le commissaire enquêteur établit un rapport qui relate le déroulement de l'enquête et examine les observations recueillies et consigne dans un document séparé ses conclusions motivées en précisant si elles sont favorables, favorables sous réserves ou défavorables au projet.

Dans un délai de trente jours, le commissaire-enquêteur transmet au Maire le dossier de l'enquête accompagné du registre et des pièces annexées, avec le rapport et les conclusions motivées et simultanément une copie du rapport et des conclusions motivées au Président du Tribunal Administratif.

A compter de la clôture de l'enquête, le rapport et les conclusions du Commissaire Enquêteur seront tenus à la disposition du public pendant un an à la Mairie de Villette d'Anthon, 14 rue des tilleuls 38280 Villette d'Anthon.

Les informations environnementales se rapportant à l'objet de l'enquête sont disponibles en Mairie de Villette d'Anthon et sur le site internet
www.mairie-villettedanthon.fr
dans la notice explicative du dossier de modification du PLU mis à disposition du public.

Il est précisé que la modification n°3 du Plan Local d'Urbanisme n'est pas soumise à évaluation environnementale au regard de la décision de l'autorité environnementale du 13 août 2018 se rapportant à l'examen au cas par cas accordant une dispense d'évaluation environnementale pour ce projet de plan.

Il est précisé qu'un zonage d'assainissement des eaux usées et des eaux pluviales a été réalisé et transmis à l'autorité environnementale dans le cadre de l'examen au cas par cas.

Toute information relative à cette enquête pourra être demandée à Monsieur le Maire ou le cas échéant pourra être consultée sur le site internet de la commune :
www.mairie-villettedanthon.fr

Dès la publication de l'arrêté d'ouverture d'enquête, toute personne peut sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête auprès de Monsieur le Maire.

Un premier avis au public reprenant les éléments de cet arrêté d'ouverture d'enquête sera publié, quinze jours au moins avant le début de l'enquête en caractères apparents dans deux journaux régionaux ou locaux diffusés dans le département :
1) Le Dauphiné Libéré
2) L'Essor de l'Isère

L'information sera également assurée par voie dématérialisée sur le site internet de la commune
www.mairie-villettedanthon.fr

Un second avis paraîtra à nouveau dans les huit premiers jours de l'enquête dans les deux journaux désignés ci-dessus.

Cet avis sera également publié sur les lieux suivants :
- en Mairie de Villette d'Anthon et justifié par certificat d'affichage
- panneau d'affichage : de la mairie 14 rue des tilleuls 38280 Villette d'Anthon
- panneau d'affichage : Espace Lucien Descottes parking 14 rue des muriers 38280 Villette d'Anthon
- panneau d'affichage : Groupe scolaire du Bourg rue des Saules 38280 Villette d'Anthon
- panneau d'affichage : Sous l'église-carrefour des bruyères et des églantiers 38280 Villette d'Anthon
- panneau d'affichage : Place d'Asnières rue des roses 38280 Villette d'Anthon
- panneau d'affichage : l'Abbaye rue des cerisiers 38280 Villette d'Anthon

Par voie d'affiche quinze jours au moins avant l'ouverture de l'enquête ainsi que sur le site internet de la Mairie
www.mairie-villettedanthon.fr
quinze jours au moins avant le début de l'enquête.

- ES154151 -

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFECTURE DE L'ISÈRE
DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

relative à la demande d'autorisation environnementale concernant la mise en conformité réglementaire du système d'assainissement du Girondan demandée par le Syndicat Mixte du Girondan Communes : Chozeau, Crémieu, Dizimieu, Leyrieu, St Romain de Jalionas et Villemoirieu

Par arrêté préfectoral n° 38-2018-257-DDTSE01 du 14 septembre 2018, une enquête publique sur le projet susvisé, d'une durée de 33 jours, est prescrite **du 15 octobre 2018 - 8h30 au 16 novembre 2018 - 18h00.**

Au terme de la procédure, peut être adopté par arrêté préfectoral, au titre du code de l'environnement, une autorisation environnementale ou refus d'autorisation environnementale, au titre de la loi sur l'eau et des milieux aquatiques et prenant en compte l'évaluation environnementale. L'autorité compétente pour prendre cette décision est le Préfet de l'Isère.

M. François TISSIER, directeur d'entreprise adaptée, officier de l'armée retraité, a été désigné Commissaire-Enquêteur sur la liste d'aptitude par le Tribunal Administratif de Grenoble pour conduire cette enquête. Il sera présent, en mairies pour y recevoir les observations des intéressés sur le registre d'enquête, les jours et heures suivants :
En mairie de St Romain de Jalionas : le lundi 15 octobre 2018 de 14h30 à 17h30,
En mairie de St Romain de Jalionas : le mardi 23 octobre 2018 de 09h00 à 12h00,
En mairie de Chozeau : le samedi 10 novembre 2018 de 09h00 à 12h00,
En mairie de St Romain de Jalionas : le vendredi 16 novembre 2018 de 15h00 à 18h00.

Pendant toute la durée de l'enquête publique, seront déposés dans toutes les mairies concernées et accessibles aux jours et heures d'ouverture, afin que chacun puisse en prendre connaissance, l'ensemble des pièces du dossier présenté à l'enquête en version papier avec notamment l'étude d'impact, l'avis des Voies Navigables de France et le registre d'enquête où chacun peut consigner ses observations.

L'ensemble des pièces du dossier pourront également être consultées sur le site internet suivant :
www.girondan.fr
sur rendez-vous, à la Direction Départementale des Territoires - service Environnement - 17 bd Joseph Vallier à Grenoble, sur un poste informatique dédié et en version papier et sur un poste informatque en mairie de St Romain de Jalionas, siège de l'enquête.

Les observations et propositions du public peuvent être :
- consignées sur les registres d'enquête tenus à sa disposition dans les lieux précités,
- reçues par le commissaire enquêteur sous forme écrite ou orale lors de ses permanences aux lieux, jours et heures fixés ci-dessus,
- adressées par courrier au commissaire enquêteur à la mairie de St Romain de Jalionas, siège de l'enquête (52, rue du Stade - BP13 - 38460), en mentionnant "Enquête publique STEP du Girondan- à l'attention du commissaire enquêteur ",
- transmises par voie électronique à l'adresse suivante
ddt-se-observations-ep-b2@isere.gouv.fr
jusqu'au vendredi 16 novembre 2018 à 18h00.

Toutes les observations et propositions du public seron sultables à la mairie de St Romain de Jalionas, siège d quête, en version papier et seront accessibles sur le site ir des services de l'État en Isère :
http://www.isere.gouv.fr/Publications/Mises-a-disp tion-Consultations-enquetes-publiques-concertations prealables/Enquetes-publiques.

Toute personne peut s'adresser au responsable du pro près duquel des informations peuvent être demandées : cat Mixte du Girondan - 37, chemin du Peillard 38460 St R de Jalionas - Tél. : 09.66.80.58.69. Ainsi qu'obtenir comm tion du dossier d'enquête publique auprès du Préfet de l' D.D.T. de l'Isère - Service Environnement - 17 Bd Joseph - BP 45 - 38040 Grenoble Cedex 9.

Après l'enquête publique, le rapport et les conclusic commissaire enquêteur seront consultables pendant un le public à la D.D.T 38, dans les mairies concernées et sur internet des services de l'État en Isère
www.isere.gouv.fr

- ES154274 -

COMMUNE DE COURTENAY
103 PLACE DE L'EGLISE
38510

AVIS DE MISE A L'ENQUÊTE PUBLIQUE

ENQUÊTE PUBLIQUE PORTANT SUR LE PROJE DE PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE DE COURTENAY

Il sera procédé à une enquête publique portant sur le de Plan Local d'Urbanisme **à partir du 15 Octobre jusqu'au 17 Novembre 2018.**

Le projet de Plan Local d'Urbanisme porte sur :
- maîtriser la croissance démographique
- densification et développement raisonné de l'habitat
- favoriser la construction de logements locatifs
- sécuriser les bourgs et favoriser les modes de déplac doux
- entretenir et développer les équipements publics
- maintenir et favoriser le développement des activité nomiques
- protection et maintien de la trame verte et bleue
- promouvoir un cadre de vie de qualité par une protec une mise en valeur du patrimoine naturel, écologique, pa et bâti de la commune.

Au terme de l'enquête, le projet de Plan Local d'Urba sera soumis au Conseil Municipal pour approbation.

Le commissaire enquêteur désigné est Monsieur DUPU ques, Missaire.

Le public pourra consulter le dossier d'enquête et cor ses observations, propositions et contre-propositions su gistre d'enquête. Un registre papier est consultable en siège de l'enquête, 103 place de l'Eglise, 38510 COURT aux jours et heures suivants :
- Le lundi 15 octobre 2018 de 14h00 à 17h00
- Le jeudi 18 octobre 2018 de 14h00 à 17h00
- Le jeudi 25 octobre 2018 de 14h00 à 17h00
- Le lundi 05 novembre 2018 de 14h00 à 17h00
- Le samedi 17 novembre 2018 de 8h30 à 11h30

Toute correspondance relative à l'enquête peut être ad au commissaire enquêteur au siège de l'enquête ou à l'a de messagerie électronique suivante :
mairiecourtenay@wanadoo.fr

Pendant la durée de l'enquête, le Commissaire Enquêt tiendra à la disposition du public en mairie de COURTENA recevoir ses observations aux jours et heures suivants :
- Le lundi 15 octobre 2018 de 14h00 à 17h00
- Le jeudi 18 octobre 2018 de 14h00 à 17h00
- Le jeudi 25 octobre 2018 de 14h00 à 17h00
- Le lundi 05 novembre 2018 de 14h00 à 17h00
- Le samedi 17 novembre 2018 de 8h30 à 11h30

Le dossier d'enquête est consultable à l'adresse du sit net suivant
www.courtenay38.fr

Les informations environnementales se rapportant à l'o l'enquête sont disponibles en mairie.

A compter de la clôture de l'enquête, le rapport et les c sions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposi public pendant 1 an en Mairie de COURTENAY.

Toute information relative à cette enquête pourra être d dée à Monsieur le Maire.